Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260402-DE_28_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le deux avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Annick ROCHELLE, Ludovic VALLÉE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :
Absents :

Secrétaire de séance : Annick ROCHELLE

Date de la convocation : 27/03/ 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 27/03/2026

Délibération n° 28_2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Election des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.
Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.
La délibération du conseil municipal en date du 02/04/2026 a décidé de fixer à 10 le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS. Par conséquent, le nombre d'élus par le conseil municipal est de 5.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.
La liste de candidats suivante a été présentée : Annick ROCHELLE, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Marina LEBOSSÉ, Alexis GUÉRIN.

Après le vote du conseil municipal, est élue la liste suivante pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

Annick ROCHELLE, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Marina LEBOSSÉ, Alexis GUÉRIN

A Le Loroux, le 09 avril 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.